

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL VIEUX-MONTRÉAL

États financiers

31 décembre 2025

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL VIEUX-MONTRÉAL

États financiers

Au 31 décembre 2025

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 6
Résultats	7
Évolution de l'actif net	8
Situation financière	9
Flux de trésorerie	10
Notes complémentaires	11 - 17
Renseignements complémentaires	
Annexe A - Subventions de la ville de Montréal	18
Annexe B - Opérations en aménagement urbain	18
Annexe C - Communications et promotions	18
Annexe D - Projets et événements	18
Annexe E - Affaires financières et juridiques	18
Annexe F - Service aux membres et réseautage	18
Annexe G - Frais d'administration	19
Annexe H - Amortissement	19



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL VIEUX-MONTRÉAL

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme **SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL VIEUX-MONTRÉAL** (l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations - Information comparatives redressées

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 3 des états financiers, qui explique que certaines informations comparatives présentées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 ont été redressées. Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 (avant les ajustements effectués aux fins du redressement de certaines informations comparatives décrits dans la note 3) ont été audités par un autre auditeur, qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 10 juin 2025.

La note 3 explique les raisons du redressement et indique les ajustements effectués aux fins du redressement de certaines informations comparatives.

Dans le cadre de notre audit des états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025, nous avons également audité les ajustements effectués aux fins du redressement de certaines informations comparatives présentées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024. Au cours de notre audit, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les ajustements ne sont pas appropriés ou qu'ils n'ont pas été correctement effectués.

Nous n'avions pas pour mission de procéder à un audit des états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 ni de mettre en oeuvre des procédures concernant ces états autres que celles visant les ajustements effectués aux fins du redressement de certaines informations comparatives. Par conséquent, nous n'exprimons pas de conclusion ni aucune autre forme d'assurance sur ces états financiers prises dans leur ensemble.

Autres points

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel des activités, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel des activités avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilit  s de l'auditeur    l'  gard de l'audit des   tats financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les   tats financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, et de d  livrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond    un niveau   lev   d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada permettra toujours de d  tecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent r  sulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont consid  r  es comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre    ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les d  cisions   conomiques que les utilisateurs des   tats financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada, nous exer  ons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et   valuons les risques que les   tats financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en   uvre des proc  dures d'audit en r  ponse    ces risques, et r  unissons des   l  ments probants suffisants et appropri  s pour fonder notre opinion. Le risque de non-d  tection d'une anomalie significative r  sultant d'une fraude est plus   lev   que celui d'une anomalie significative r  sultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses d  clarations ou le contournement du contr  le interne;
- nous acqu  rons une compr  hension des   l  ments du contr  le interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des proc  dures d'audit appropri  es aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacit   du contr  le interne de l'organisme;
- nous appr  cions le caract  re appropri   des m  thodes comptables retenues et le caract  re raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de m  me que des informations y aff  rentes fournies par cette derni  re;
- nous tirons une conclusion quant au caract  re appropri   de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuit   d'exploitation et, selon les   l  ments probants obtenus, quant    l'existence ou non d'une incertitude significative li  e    des   v  nements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacit   de l'organisme    poursuivre son exploitation. Si nous concluons    l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les   tats financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas ad  quates, d'exprimer une opinion modifi  e. Nos conclusions s'appuient sur les   l  ments probants obtenus jusqu'   la date de notre rapport. Des   v  nements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme    cesser son exploitation;
- nous   valuons la pr  sentation d'ensemble, la structure et le contenu des   tats financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et appr  cions si les   tats financiers repr  sentent les op  rations et   v  nements sous-jacents d'une mani  re propre    donner une image fid  le.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

LTMh Montréal inc.¹

Montréal, le 17 septembre 2026

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A123085

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL VIEUX-MONTRÉAL

Résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2025

	2025	2024 (redressé)
Cotisation des membres	1 747 859 \$	1 659 228 \$
Subventions de la ville de Montréal (annexe A)	802 587	798 348
Revenus d'intérêts sur cotisations en retard et de placements	41 148	37 430
Amortissement - apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 9)	27 662	26 000
	2 619 256	2 521 006
Frais d'exploitation		
Opérations en aménagement urbain (annexe B)	989 023	890 418
Communications et promotions (annexe C)	470 227	763 507
Projets et événements (annexe D)	218 298	206 183
Affaires financières et juridiques (annexe E)	128 906	150 239
Service aux membres et réseautage (annexe F)	146 256	227 952
Frais d'administration (annexe G)	475 988	464 649
Amortissement (annexe H)	39 386	37 941
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges d'exploitation	151 172	(219 883)
Autres charges		
Perte sur radiation ou mise hors service d'immobilisations corporelles	(10 454)	(88 635)
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	140 718 \$	(308 518) \$

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL VIEUX-MONTRÉAL

Évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 décembre 2025

	Investi en immobilisations	Non affecté	2025 Total	2024 Total (redressé)
Solde au début				
Déjà établi	76 484 \$	556 741 \$	633 225 \$	973 606 \$
Redressements affectés aux exercices antérieurs (note 3)	48 472	(299 084)	(250 612)	282 466
Redressé	124 956	257 666	382 622	691 140
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(22 178)	162 896	140 718	(308 518)
Investissement net en immobilisations corporelles	6 747	(6 747)	-	-
Solde à la fin	109 525 \$	413 815 \$	523 340 \$	382 622 \$

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL VIEUX-MONTRÉAL

Situation financière

Au 31 décembre 2025

	2025	2024 (redressé)
Actif		
À court terme		
Encaisse	571 117 \$	59 458 \$
Débiteurs et effets à recevoir (note 4)	468 616	294 585
Frais payés d'avance	34 214	11 266
	1 073 947	365 309
Placements	30 000	30 000
Immobilisations corporelles (note 5)	250 323	217 523
	1 354 270 \$	612 832 \$
Passif		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 7)	183 111 \$	69 462 \$
Avantage incitatif à la location reporté	12 689	14 868
Apports reportés (note 8)	494 332	53 313
	690 132	137 643
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 9)	140 798	92 567
	830 930	230 210
Actif net		
Investi en immobilisations	109 525	124 956
Non affecté	413 815	257 666
	523 340	382 622
	1 354 270 \$	612 832 \$

Approuvé au nom du conseil d'administration

_____, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL VIEUX-MONTRÉAL

Flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2025

	2025	2024 (redressé)
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	140 718 \$	(308 518) \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement - immobilisations corporelles (note H)	39 386	37 941
Perte sur radiation ou mise hors service d'immobilisations corporelles	10 454	88 635
Amortissement - apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(27 662)	(26 000)
	162 896	(207 942)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs et effets à recevoir	(108 431)	(19 804)
Frais payés d'avance	(22 948)	3 854
Créditeurs et charges à payer	100 854	(35 307)
Avantage incitatif à la location reporté	(2 179)	10 353
Apports reportés	375 419	58 052
	342 715	17 148
	505 611	(190 794)
Activité d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(69 845)	-
Activité de financement		
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	75 893	-
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	511 659	(190 794)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	59 458	250 252
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	571 117 \$	59 458 \$
Constitution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Encaisse	571 117 \$	59 458 \$

Les opérations sans effet sur la trésorerie comprennent l'inscription d'apports à recevoir et d'apports reportés (note 4) et l'acquisition d'immobilisations corporelles non payées à la date de fin d'exercice pour 12 795 \$ (aucun en 2024) (note 5)

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL VIEUX-MONTRÉAL

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2025

1 - Statut et nature des activités

La SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL VIEUX-MONTRÉAL-QUARTIER HISTORIQUE ("l'organisme") a été constitué le 6 janvier 2004 en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'organisme a pour objectif d'encourager le développement du commerce et des affaires dans le quartier historique du Vieux-Montréal. Les activités de l'organisme ont débuté en mai 2004.

2 - Principales méthodes comptables

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour mauvaises créances et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à leur juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, si l'organisme constate qu'un changement défavorable important est survenu au cours de l'exercice dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. Toutefois, la valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à celle qui aurait été déterminée à la date de la reprise de valeur si aucune moins-value n'avait été comptabilisée antérieurement. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon les méthodes, les taux et les périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux
Mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Équipement informatique	Dégressif	30 %
Équipement d'entretien	Dégressif	30 %
Équipement décoratif	Linéaire	5 ans
Écocompteurs	Linéaire	10 ans

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL VIEUX-MONTRÉAL

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2025

2 - Principales méthodes comptables (suite)**Dépréciation d'actifs à long terme**

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette doit être ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement de l'immobilisation corporelle. Les réductions de valeur d'immobilisations corporelles doivent être comptabilisées à titre de charges dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises.

Comptabilisation des revenus*Comptabilisation des apports*

Les apports sont constitués des subventions de la ville de Montréal. Ils sont comptabilisés selon la méthode du report. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Revenus de cotisation des membres

Les cotisations sont constatées à titre de produits au prorata dans l'exercice auquel elles se rapportent, lorsque le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Revenus d'intérêts

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération et les revenus qui en découlent sont constatés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés lorsque la mesure et le recouvrement des produits en cause sont raisonnablement sûrs. Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

Accords infonuagiques

Pour comptabiliser les coûts liés aux accords qui entrent dans le champ d'application de la NOC-20, Traitement comptable des accords d'infonuagique, l'organisme a choisi d'appliquer la mesure de simplification. La totalité de ces coûts est donc traitée comme se rattachant à la fourniture de services et doit donc être comptabilisée en tant que charge lorsque l'organisme reçoit les services en question.

Le montant comptabilisé en charges lié à ces accords s'élève à 15 376 \$ en 2025 (16 095 \$ en 2024). Ces charges sont présentées sous les rubriques « Frais de bureau et fourniture informatiques » 15 023 \$, (13 853 \$ en 2024).

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL VIEUX-MONTRÉAL

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2025

3 - Redressements affectés aux exercices antérieurs

Des corrections rétrospectives ont été faites afin de redresser les soldes comparatifs de 2024. Les postes au 31 décembre 2024 ont été corrigés de la façon suivante :

Incidence sur les postes du bilan (31 décembre 2024)

Augmentation du coût des Écocompteurs (a)	83 007 \$
Augmentation de l'amortissement cumulé des Écocompteurs (a)	(23 402)
Réduction de l'amortissement cumulé des équipements décoratifs (b)	52 814
Retrait de l'amortissement cumulé de l'immobilisation corporelle Art public (c)	28 620
Augmentation des apports reportés (d)	(53 313)
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (d)	(92 567)
Augmentations des subventions à recevoir (d)	15 000
Augmentation de la provision pour mauvaises créances (e)	(245 903)
Augmentation de l'avantage incitatif à la location reporté (f)	(14 868)
	(250 612) \$

Incidence sur les postes de l'état de l'évolution de l'actif net au 31 décembre 2024

Augmentation du solde au début (a)(b)(c)(d)(e)(f)	160 074 \$
Réduction du bénéfice net (a)(b)(c)(d)(e)(f)	90 538
	250 612 \$

Incidence sur les postes de l'état des résultats (exercice terminé le 31 décembre 2024)

Enregistrer une perte sur radiation ou mise hors service d'immobilisation (a)	12 098 \$
Augmentation de la charge d'amortissement des Écocompteurs (a)	8 301
Diminution de la charge d'amortissement des équipements décoratifs (b)	(95 131)
Augmentation de la perte sur radiation ou mise hors service d'immobilisations corporelles (b)	76 537
Renversement de la charge d'amortissement - immobilisation corporelle Art public (c)	(2 120)
Diminution des revenus de subventions de la ville de Montréal (d)	58 052
Augmentation des amortissements - apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (d)	(26 000)
Augmentation de la charge de mauvaises créances (e)	48 448
Augmentation de la charge de loyer (f)	10 353
	90 538 \$

- a) Comptabiliser à titre d'immobilisations corporelles les Écocompteurs qui avaient été enregistrés en charges durant les exercices antérieurs à 2024. Ces immobilisations corporelles impliquent donc une charge d'amortissement supplémentaire. De plus, certains Écocompteurs avaient été mis hors services en 2024, donc une perte sur radiation d'immobilisation corporelle a été inscrite.
- b) Enregistrer un amortissement des équipements décoratifs représentatif de durée de vie utile estimative de ceux-ci, donc sur une période de 5 ans plutôt que de 3 ans. De plus, reclasser la perte sur radiation ou mise hors service d'immobilisations corporelles, laquelle était initialement comptabilisée dans la charge d'amortissement.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL VIEUX-MONTRÉAL

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2025

3 - Redressements affectés aux exercices antérieurs (suite)

- c) Décomptabiliser l'amortissement cumulé de l'immobilisation corporelle - Art public, car il s'agit d'une immobilisation corporelle non amortissable.
- d) Comptabiliser les subventions selon la méthode des charges connexes engagées pour celles liées aux charges et selon la méthode d'amortissement pour celles liées aux immobilisations corporelles, plutôt que selon la méthode de l'encaissement. De plus, comptabiliser les subventions à recevoir au moment où les critères des apports à recevoir sont satisfaits.
- e) Comptabiliser une provision pour mauvaises créances représentative des probabilités d'encaissement des débiteurs et effets à recevoir.
- f) Comptabiliser la charge de loyer conformément aux modalités prévues dans les baux, plutôt qu'en fonction des décaissements effectués.

4 - Débiteurs et effets à recevoir

	2025	2024 (redressé)
Clients	783 939 \$	607 684 \$
Provision pour mauvaises créances	(395 923)	(334 154)
	388 016	273 530
Subventions à recevoir ^(a)	80 600	15 000
Taxes à la consommation	-	6 055
	468 616 \$	294 585 \$

- a) Les apports à recevoir totalisent 80 600 \$ au 31 décembre 2025 (15 000 \$ au 31 décembre 2024). Aucun produit n'est constaté à cette date, puisque ces apports sont destinés au financement des activités de l'organisme pour l'exercice financier 2026 (2025 pour les apports à recevoir au 31 décembre 2024).

5 - Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement cumulé	2025 Valeur nette	2024 (redressé) Valeur nette
Mobilier de bureau	30 673 \$	27 689 \$	2 984 \$	3 730 \$
Équipement informatique	55 169	50 282	4 887	1 016
Équipement d'entretien	25 402	24 788	614	878
Équipement décoratif	217 915	71 421	146 494	99 294
Art public	53 000	-	53 000	53 000
Écocompteurs	68 073	25 729	42 344	59 605
	450 232 \$	199 909 \$	250 323 \$	217 523 \$

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL VIEUX-MONTRÉAL

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2025

6 - Emprunt bancaire

L'organisme dispose d'une marge de crédit autorisée au montant de 200 000 \$, qui porte intérêt au taux préférentiel majoré de 1,5 % (taux combiné de 5,95 % au 31 décembre 2025) et est garantie par tous les biens meubles, présents et futurs de l'organisme. L'emprunt bancaire est renégociable annuellement. La totalité de la marge est inutilisée au 31 décembre 2025 (idem en 2024).

7 - Créditeurs et charges à payer

	2025	2024 (redressé)
Fournisseurs et frais courus	153 844 \$	53 910 \$
Salaires et vacances	18 411	15 552
Sommes à remettre à l'État	10 856	-
	183 111 \$	69 462 \$

8 - Apports reportés

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées qui sont destinées à couvrir des charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	2024	Montants octroyés	Revenus constatés	2025
Projet				
Aires de repos hivernales 2024-2025	26 434 \$	- \$	26 434 \$	- \$
Éclairage Vieux-Montréal 2024-2025	26 879	-	26 879	-
Aires de repos hivernales 2025-2026 ^(a)	-	40 200	21 471	18 729
Éclairage Vieux-Montréal 2025-2026	-	150 000	69 342	80 658
Chantier Saint-Paul 2025 ^(b)	-	202 985	92 190	110 795
Embellissement Vieux- Montréal 2025 ^(c)	-	100 421	100 421	-
Aménagements estivaux 2025	-	75 000	75 000	-
Programme de soutien aux SDC	-	250 000	-	250 000
Programme de soutien aux SDC / 2025-2027- Volet 1	-	350 000	315 850	34 150
Subvention travaux publics	-	75 000	75 000	-
	53 313 \$	1 243 606 \$	802 587 \$	494 332 \$

- a) La subvention totale obtenue pour le projet Aires de repos hivernales 2025-2026 s'élève à 60 000 \$. Un montant de 19 800 \$ a été utilisé pour l'acquisition d'immobilisations corporelles (voir la note 9).

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL VIEUX-MONTRÉAL

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2025

8 - Apports reportés (suite)

- b) La subvention totale obtenue pour le projet Chantier Saint-Paul 2025 s'élève à 241 500 \$. Un montant de 38 515 \$ a été utilisé pour l'acquisition d'immobilisations corporelles (voir la note 9).
- c) La subvention totale obtenue pour le projet Embellissement Vieux-Montréal 2025 s'élève à 118 000 \$. Un montant de 17 578 \$ a été utilisé pour l'acquisition d'immobilisations corporelles (voir la note 9).

9 - Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent des apports reçus pour l'acquisition d'immobilisations corporelles destinés à couvrir les charges d'amortissement des exercices subséquents. L'amortissement est établi aux mêmes conditions que les immobilisations corporelles afférentes. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	Solde au début	Montants octroyés	Revenus constatés	2025
Nouvelles illuminations hivernales 2023	92 567 \$	- \$	26 000 \$	66 567 \$
Aires de repos hivernales 2025-2026	-	19 800	-	19 800
Chantier Saint-Paul 2025	-	38 515	1 412	37 103
Embellissement Vieux-Montréal 2025	-	17 578	250	17 328
	92 567 \$	75 893 \$	27 662 \$	140 798 \$

10 - Engagements

Les engagements pris par l'organisme en vertu de baux pour les locaux totalisent 946 406 \$ et les versements à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants :

2026	149 107 \$
2027	148 355 \$
2028	148 355 \$
2029	103 222 \$
2030	88 556 \$
Subséquentement	308 811 \$

11 - Instruments financiers**Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux débiteurs et effets à recevoir provenant des cotisations des membres.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL VIEUX-MONTRÉAL

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2025

11 - Instruments financiers (suite)**Risque de crédit (suite)**

L'organisme maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. Ces provisions sont établies selon les données historiques de recouvrement des cotisations effectuées par l'intermédiaire de la Ville de Montréal.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Au cours de l'exercice, l'organisme a modifié son exposition au risque de crédit par rapport à l'exercice précédent du fait de l'augmentation de débiteurs et effets à recevoir.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs et charges à payer. Au cours de l'exercice, la société a modifié son exposition au risque de liquidité par rapport à l'exercice précédent du fait de l'augmentation des passifs financiers, notamment ses créditeurs et charges à payer.

12 - Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2024 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2025.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL VIEUX-MONTRÉAL

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 décembre 2025

	2025	2024 (redressé)
Annexe A - Subventions de la ville de Montréal		
Plan commerce : Soutien aux SDC	408 040 \$	350 000 \$
Plan d'action	394 547	448 348
	802 587 \$	798 348 \$
Annexe B - Opérations en aménagement urbain		
Embellissement et propreté	328 688 \$	270 944 \$
Programme de soutien aux projets	249 580	293 866
Décorations hivernales	179 615	156 911
Opération et aménagement urbain	135 596	168 697
Plan commerce - Chantier	95 544	-
	989 023 \$	890 418 \$
Annexe C - Communications et promotions		
Publicité et promotion	470 227 \$	763 507 \$
Annexe D - Projets et événements		
Programmation de soutien-offre culturelle	185 000 \$	100 000 \$
Expositions de photos extérieures	12 000	10 000
Grand-Prix	11 298	11 798
World press photo-Montréal	10 000	10 000
Zone musique	-	74 385
	218 298 \$	206 183 \$
Annexe E - Affaires financières et juridiques		
Mauvaises créances	101 503 \$	122 134 \$
Honoraires professionnels	24 632	23 754
Intérêts et frais bancaires	2 771	4 351
	128 906 \$	150 239 \$
Annexe F - Service aux membres et réseautage		
La Classique Vieux-Montréal	64 371 \$	63 530 \$
Sorties des gens du Vieux-Montréal	45 700	-
Recherche et développement économique	35 745	70 473
Membership	440	820
Soirée District Party	-	93 129
	146 256 \$	227 952 \$

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL VIEUX-MONTRÉAL

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 décembre 2025

	2025	2024 (redressé)
Annexe G - Frais d'administration		
Salaires et charges sociales	270 593 \$	260 249 \$
Loyer	87 486	83 042
Frais de bureau et fourniture informatiques	68 895	61 713
Conseil d'administration et assemblée générale	36 587	51 144
Télécommunications	7 152	6 779
Frais de déplacement et représentation	5 275	1 722
	475 988 \$	464 649 \$
Annexe H - Amortissement		
Équipement décoratif	31 265 \$	27 889 \$
Écocompteur	6 807	8 301
Mobilier de bureau	746	936
Équipement informatique	305	437
Équipement d'entretien	263	378
	39 386 \$	37 941 \$